CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E65629** **VALABLE JUSQU'AU** **23/10/2027**

ÉDITÉ LE 27/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1988

Raison sociale : TNS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 21/03/2002

Capital : 96 990

Z A D DE L'HERMITIERE
3 RUE DES BIGNONS - LE WAG
35230 ORGERES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES B 348 422 288

Siret : 348 422 288 00053

Téléphone : 02 99 42 50 00 **Fax :**

Portable : 0699231853

Code NACE : 4311Z

Responsabilité légale :
KERDIAM (899 413 231) / DEMONTLEAU ARMAND PRÉSIDENT

Numéro caisse de congés payés : 5026140

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1254000/002 217280

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1254000/002 217280

Site Internet : http://www.tns-btp.com

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

E-mail : contact@tns-btp.com

Effectif moyen : 77 **Tranche de classification :** EFF4 **Chiffre d'affaires H.T. :** 11 910 481 **Tranche de classification :** CA8

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1113	Démolition - déconstruction (Technicité supérieure)	72	08/11/2023
1143	Démolition par carottage ou sciage (Technicité supérieure)		08/11/2023
1312	Terrassements - fouilles (Technicité confirmée)	5	27/09/2024
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

27/07/2026 09:46

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.